

CHARTE

2018

# Éthique & maraude

## — L'Espace de réflexion éthique de la région Ile-de-France

L'Espace de réflexion éthique de la région Île-de-France est un pôle de diffusion, de réflexion et de formation aux questions éthiques et sociétales de la santé, du soin, de l'accompagnement médico-social et de la recherche. Il intervient en réseau avec les institutionnels, professionnels et associatifs en Île-de-France et au plan national comme Espace national de réflexion éthique sur les maladies neuro-dégénératives. Il est placé sous l'autorité de l'Agence régionale de santé (ARS) d'Île-de-France. L'Espace éthique Île-de-France développe une réflexion et une démarche éthiques appliquées aux réalités de terrain, en réponse aux demandes des intervenants et des décideurs publics et des institutionnels. Pour créer les conditions d'une concertation pluraliste et concilier un travail d'observation, de veille et d'anticipation, l'Espace éthique Île-de-France est investi dans des domaines de recherche-action qui recouvrent un champ très large (démocratie en santé, situations de chronicité, vulnérabilités dans la maladie, biomédecine, innovations thérapeutiques, technologiques appliquées à la santé, etc.). Il a également pour mission de proposer des formations universitaires et de contribuer à travers ses travaux de recherche en éthique aux débats publics, et aux échanges nécessaires dans le processus décisionnel.

↳ [www.espace-ethique.org](http://www.espace-ethique.org)

## — L'Espace national de réflexion éthique sur les maladies neuro-dégénératives

L'Espace national de réflexion éthique sur les maladies neuro-dégénératives a été créé en 2014 dans la continuité des fonctions de l'Espace national

de réflexion éthique sur la maladie d'Alzheimer (EREMA) créé en France dans le cadre de la mesure 38 du Plan Alzheimer 2008-2012. L'EREMAND s'est vu confier en 2014 le développement de ses missions dans le cadre de la mesure 59 du Plan national maladies neuro-dégénératives 2014-2019 qui a prévu l'élargissement de ses fonctions en diversifiant ses missions vers d'autres maladies neurologiques.

↳ [mnd.espace-ethique.org](http://mnd.espace-ethique.org)

## — Le Département de recherche en éthique de l'Université Paris-Sud Paris-Saclay

Depuis sa création en 2003, le Département de recherche en éthique de l'Université Paris-Sud Paris-Saclay développe une démarche originale de recherche-action. Il est adossé à l'Espace de réflexion éthique de la région Ile-de-France et à l'EA 1610 « Étude sur les sciences et les techniques ». Son champ scientifique concerne l'éthique hospitalière et du soin, la maladie chronique, les maladies neurologiques évolutives, les situations extrêmes en début et en fin de vie, les dépendances et les vulnérabilités dans la maladie ou le handicap, l'éthique de la recherche biomédicale et des innovations thérapeutiques. D'un point de vue plus général, les questions relatives à la thématique éthique, science et société constituent un enjeu fort de la démarche de l'équipe. En 2012, désigné membre du laboratoire d'excellence DISTALZ dans le cadre des investissements d'avenir, il est en charge d'une recherche portant sur les interventions et les diagnostics précoces, notamment de la maladie d'Alzheimer et des maladies associées. Ses recherches concernent le concept d'anticipation.

# SOMMAIRE

Notre devoir de non-abandon	4
<b>Charte <i>Éthique &amp; maraude</i></b>	<b>7</b>
① Préambule	10
② Principes	11
1 — Conditions d'intervention	12
2 — Mode d'intervention	13
3 — Objet de l'intervention	15
4 — Approche de la personne	16

# Notre devoir de non-abandon

Le projet de rédiger une charte d'éthique consacrée aux missions de maraude s'est imposé aux associations en 2006. Il leur apparaissait nécessaire d'approfondir et de formaliser les valeurs et principes partagés par les différents intervenants auprès de personnes particulièrement vulnérables.

La charte a été rendue publique le 27 mars 2008. Dix ans plus tard, la commission Charte *éthique & maraude* propose une version actualisée de ce document qui s'est imposé comme une référence.

En 2017, à l'Espace éthique Île-de-France **une révision de la Charte éthique et maraude** a été menée par le Groupe éthique du Collectif les Morts de la Rue réunissant des acteurs de terrain de nombreuses associations et des personnes elles-mêmes en situation de sans-abri.

**La maraude représente l'engagement solidaire de béné-**

**voles et de professionnels. Ils témoignent au quotidien, dans les espaces méconnus de la cité et face aux situations parfois extrêmes, du devoir de sollicitude et de non-abandon.** Dans la continuité de leurs interventions, ils privilégient l'exigence de relation, soucieux qu'ils sont du respect de l'autre dans sa dignité, ses attachements et ses droits.

On comprend dès lors que la préoccupation éthique se situe au cœur de l'activité de maraude. Elle détermine les conditions mêmes de l'exercice des missions complexes, incertaines, où culminent les fragilités humaines et les précarités sociales.

Chaque association et instance publique engagée dans le champ de la maraude a conscience de l'importance de repères forts, indispensables à la conception de projets attentifs aux droits humains et aux fondements de la démocratie.

Il convenait donc de reprendre, dans le cadre d'une charte, les valeurs communes, celles auxquelles se référer afin de préserver une capacité de vigilance, de conforter la rigueur de l'action et de prévenir tout risque faute d'une pleine conscience des enjeux.

La charte avait été élaborée sur la base d'un questionnaire diffusé au sein du réseau associatif de maraude, dans le cadre d'une recherche menée à l'initiative de la Commission Charte *éthique & maraude* notamment par le Département de recherche en éthique de l'Université Paris-Sud – Paris-Saclay et l'Espace de réflexion éthique de la région Île-de-France. Sur la base des données recueillies, à la suite

# Charte *Éthique* & *maraude*

de plusieurs réunions de concertation une première version de la charte a été soumise aux associations et aux instances publiques qui l'ont ainsi validée. Cette démarche s'est développée en partenariat avec la Mairie de Paris et la Direction des affaires sanitaires et sociales de Paris.

La commission Charte *éthique & maraude* avait assuré le suivi et le développement de l'initiative dans le cadre d'un dispositif inter-associatif, afin que cette dynamique s'amplifie dans les années suivantes. Avec cette mise à jour chacun peut ainsi s'approprier la charte et mettre en œuvre sur le terrain les résolutions qu'elle affirme.

La charte ne se substitue en aucun cas aux textes fondateurs des associations, eux-mêmes porteurs d'une conception profonde de la diversité des engagements.

La promulgation de la Charte *éthique & maraude* marque un moment important dans l'histoire des maraudes. À sa manière, elle contribue à consacrer la signification exceptionnelle d'un engagement éthique qui honore la vie démocratique.

Commission Charte *éthique & maraude*  
Paris, mars 2018

\* Maraude est le terme le plus communément utilisé, certaines associations retiennent d'autres termes comme « tournées de rue », « tournées rue ».

# 1

## Préambule

La Charte *éthique & maraude* s'inspire des valeurs des droits humains fondamentaux, portées par la Déclaration universelle des droits de l'homme selon laquelle toute personne est reconnue et respectée dans sa dignité et ses droits.

**Dans un contexte de vulnérabilités partagées, la démarche de maraude consiste à prendre l'initiative d'une rencontre avec la personne vivant dans l'espace public, c'est-à-dire dans la rue ou dans tout autre lieu précaire.**

La maraude a pour cadre l'espace de vie de la personne à un moment donné de son parcours. Le premier contact peut intervenir avant même qu'une éventuelle demande soit directement formulée par la personne.

**La mission de maraude procède de la reconnaissance de l'autre au-delà de sa situation de vulnérabilité.** Il s'agit de le retrouver, là où il se situe, parfois exposé à des menaces vitales.

Il convient de tenir compte des liens de la personne et de son environnement relationnel. **L'approche éthique en maraude concerne donc la personne dans son cadre d'existence. Elle doit être respectueuse de son mode de vie et des ses attachements affectifs.**

C'est dire que cette charte intègre l'attention portée au vécu de la personne qui évolue parfois au sein d'un groupe.

La personne en situation de vulnérabilité est située au cœur de l'activité de maraude. Il convient, selon son attente et à son propre rythme, d'établir à travers le temps et les rencontres une relation de confiance et de réciprocité. Rencontrer et par la suite accompagner la personne, c'est la

respecter dans sa réalité et ses choix. Les notions de solidarité, de sollicitude, d'aide et de soutien caractérisent la spécificité de l'engagement.

**Les intervenants associés aux activités de maraude sont tenus d'adopter une position attentionnée, digne, juste, rigoureuse, à l'écoute et au service de la personne.** Leur présence incite la personne qu'ils rencontrent à solliciter ou accepter une aide lorsqu'elle le souhaite.

**Le respect de l'autonomie de la personne constitue un principe fondamental.** Les situations considérées extrêmes du fait des risques objectifs qu'elles génèrent, justifient toutefois une approche spécifique dans le cadre d'une concertation associant la personne, les associations, les structures institutionnelles et les instances publiques.

C'est à la personne que revient la responsabilité de déterminer les orientations de sa vie, le suivi proposé dans le cadre de la maraude pouvant favoriser à terme une évolution de sa situation.

## ②

# Principes

# 1. Conditions d'intervention

**1.1 L'intervention a pour support une organisation soucieuse de transparence dans son fonctionnement, attachée aux valeurs de la République et à l'expression de principes définis, formalisés et effectivement partagés par l'ensemble des personnes associées à ses actions, tels qu'énoncés dans les différents textes en vigueur. Les initiatives ponctuelles relèvent des mêmes valeurs de l'engagement.**

**1.2** La nature et la finalité de l'intervention tiennent à la diversité des projets de maraudes, à leurs spécificités et aux possibles complémentarités d'actions dans le cadre de réseaux.

**1.3** Les intervenants sont intégrés à cette organisation après évaluation de leurs motivations, de leurs capacités d'investissement et l'acquisition des compétences, bases théoriques et savoirs pratiques indispensables à l'exercice de leurs missions. L'organisation doit être dotée des dispositifs adaptés à cette exigence.

**1.4** Ils s'engagent à respecter les principes éthiques qui encadrent l'intervention et bénéficient d'un suivi adapté ainsi que d'une évaluation régulière. Leurs missions sont définies, tenant compte des moyens nécessaires et des précautions parfois justifiées.

**1.5** Une véritable complémentarité entre intervenants salariés et bénévoles s'impose au service de la personne. Ils partagent des valeurs et engagements communs.

**1.6** L'organisation est garante des conditions d'exercice de la maraude, tenant compte des circonstances spécifiques de l'intervention.

# 2. Mode d'intervention

**2.1** Initier une maraude est conditionné par la connaissance et la prise en compte d'un environnement préexistant. Il convient d'éviter les redondances et viser à une cohérence des actions. Au sein de l'organisation, l'exigence de rigueur, la pertinence et la continuité de l'engagement s'imposent à tous.

**2.2** Les principes et modalités pratiques de l'intervention sont fixés

en concertation avec la personne rencontrée. Une approche circonstanciée est déterminée par la présomption de sa compétence, mais doit tenir compte de son éventuelle incapacité temporaire à exprimer ses choix. Admettre son refus, son opposition, ses préférences, y compris lorsqu'ils semblent compromettre ses intérêts propres, s'avère indispensable au principe

de confiance et de responsabilité partagée.

**2.3** Les situations de crise nécessitent d'être identifiées et évaluées par les intervenants qui doivent être en capacité de solliciter les moyens de secours adaptés. L'urgence vitale requiert une approche spécifique, une faculté de discernement et des procédures de décision acquises dans le cadre de formations dispensées par les structures de maraude. La démarche en équipe plutôt que de manière solitaire s'avère, ne serait-ce qu'à cet égard, particulièrement justifiée.

**2.4** L'intervenant doit être en mesure de maîtriser la portée de son engagement, en évaluant les enjeux, l'impact et les conséquences. Il lui faut comprendre et admettre la valeur d'une

présence sans finalité immédiate, dépourvue d'objectif systématique d'action.

**2.5** L'intervenant est tenu au respect absolu de la confidentialité.

Dans un objectif justifié, les données personnelles ne peuvent être partagées qu'avec des intervenants directement impliqués auprès de la personne et ayant recueilli son consentement.

**2.6** Les informations personnelles partagées relèvent de règles soucieuses de l'intérêt direct de la personne, du secret et de la confidentialité. La personne a accès à l'information qui la concerne et peut y apporter des rectificatifs. Au terme de l'intervention, les données personnelles ne sauraient faire l'objet d'une conservation ou

d'une transmission à un tiers, par exemple dans le cadre d'une recherche. Une exception à cette règle peut être envisagée pour

des raisons motivées et en concertation avec la personne qui doit, dans la mesure du possible, y consentir par écrit.

## 3. Objet de l'intervention

**3.1** L'intervention vise à construire ensemble une relation avec une personne à laquelle il convient de témoigner disponibilité, attention, patience et intérêt.

**3.2** Il s'agit souvent d'apporter de la clarté à la complexité d'une situation.

**3.3** La pertinence, la rigueur et la cohérence de l'intervention visent à rendre possible l'émergence progressive d'une demande exprimée par la personne.

**3.4** L'intervention peut contribuer à l'accès au droit commun et à une transition hors de la rue – lorsqu'elle est souhaitée et que la personne s'y est préparée.

**3.5** Une attention particulière doit être consacrée aux personnes plus vulnérables du fait d'un état de santé physique ou mentale, notamment en sollicitant les intervenants spécialisés du domaine médico-social reconnu dans leur compétence pour envisager l'accompagnement adapté.



**3.6 Continuer avec les différents intervenants et la personne elle-même, l'accompagnement de la personne s'avère important, ne serait-ce que pour lui éviter le sentiment d'abandon.**

**3.7 Reconnaître la personne dans ses possibles aspirations, est favorisé par une approche attentionnée et concertée de la part des différents intervenants.**

**4.4 Tenir compte de sa sphère privée, de son intimité, de ses secrets, délimite à cet égard un espace personnel à protéger de toute intrusion, y compris lorsque la personne elle-même semble en éprouver indifférence ou mépris.**

**4.5 L'activité de maraude est l'expression d'une fraternité et d'une solidarité témoignées à l'autre dans sa vulnérabilité. Elle sollicite l'engagement, les compétences, talents et convictions d'intervenants responsables, investis d'une fonction exercée avec respect et retenue au nom et au service de la cité.**

## 4. Approche de la personne

**4.1 L'engagement dans le contexte de la maraude sollicite des qualités d'ouverture à l'autre, de bienveillance, de neutralité, de justesse et de prudence.**

Le sens de l'écoute favorise une relation proche.

Il convient de ne pas nuire à la personne et d'interroger de manière constante le sens et l'objet de la relation.

**4.2 Le respect et la reconnaissance de la personne dans ses valeurs, sa liberté, son autonomie, ses compétences, ses préférences, attentes et droits, s'imposent.**

**4.3 Il convient de rencontrer la personne dans ce qu'elle vit, sans jugement, en position de disponibilité et de soutien.**

On ne saurait se substituer à elle, lui imposant un projet contraire à ses choix ou ses possibilités.

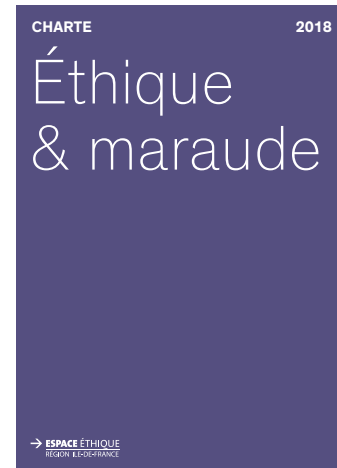
---

**Pour obtenir des exemplaires de la charte et des informations supplémentaires, contacter la commission charte éthique & maraude :**

 [ethique.mortsdelarue@orange.fr](mailto:ethique.mortsdelarue@orange.fr)

---

**Retrouver l'actualité de la charte éthique & maraude sur :**  
↳ [www.espace-ethique.org](http://www.espace-ethique.org)



🖱️ Télécharger ces documents : [www.espace-ethique.org](http://www.espace-ethique.org)

conception : **zoo, designers graphiques**

Le projet de rédiger une charte d'éthique consacrée aux missions de maraude s'est imposé aux associations en 2006. Il leur apparaissait nécessaire d'approfondir et de formaliser les valeurs et principes partagés par les différents intervenants auprès de personnes particulièrement vulnérables.

En 2017, à l'Espace éthique Île-de-France une révision de la Charte éthique et maraude a été menée par le Groupe éthique du Collectif les Morts de la Rue réunissant des acteurs de terrain de nombreuses associations et des personnes elles-mêmes en situation de sans-abri.

La maraude représente l'engagement solidaire de bénévoles et de professionnels. Ils témoignent au quotidien, dans les espaces méconnus de la cité et face aux situations parfois extrêmes, du devoir de sollicitude et de non-abandon. Dans la continuité de leurs interventions, ils privilégient l'exigence de relation, soucieux qu'ils sont du respect de l'autre dans sa dignité, ses attachements et ses droits. On comprend dès lors que la préoccupation éthique se situe au cœur de l'activité de maraude.

Elle détermine les conditions mêmes de l'exercice des missions complexes, incertaines, où culminent les fragilités humaines et les précarités sociales. Chaque association et instance publique engagée dans le champ de la maraude a conscience de l'importance de repères forts, indispensables à la conception de projets attentifs aux droits humains et aux fondements de la démocratie.